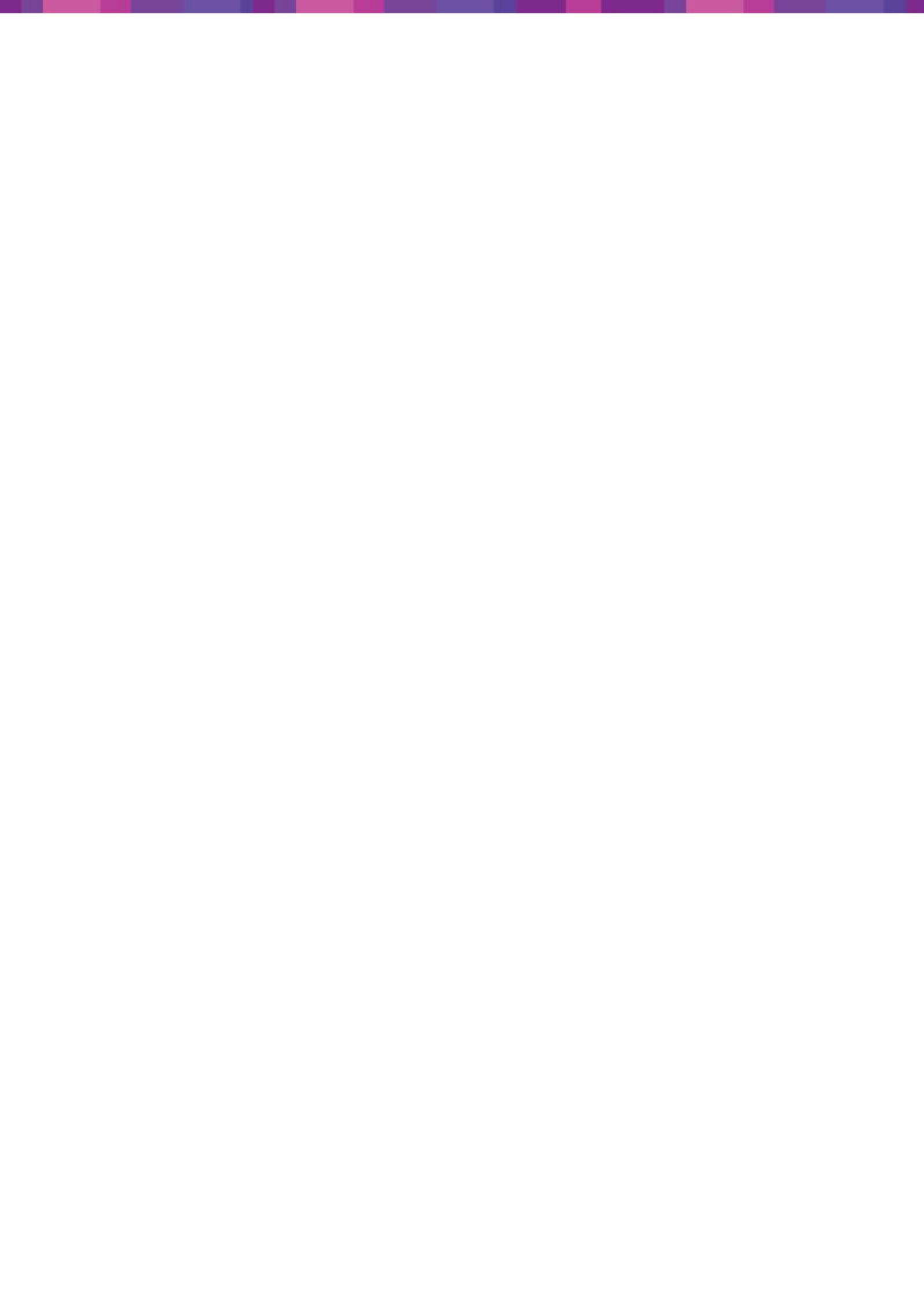




Préconisations du Cnesco

**De vraies solutions pour améliorer l'orientation,
les formations et l'insertion des jeunes de
l'enseignement professionnel**

Juin 2016



Expériences internationales, projets innovants en France :

De vraies solutions pour améliorer l'orientation, les formations et l'insertion des jeunes de l'enseignement professionnel

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) et le Centre international d'études pédagogiques (Ciep), ont organisé, en partenariat avec le Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST) et le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), une conférence de comparaisons internationales intitulée « Orientation, formations, insertion : quel avenir pour l'enseignement professionnel ? » les 19 et 20 mai 2016 à Paris (Lycée Diderot).

Éclairé par le travail collectif de 200 décideurs participants, par des expériences internationales ayant prouvé leur efficacité et des projets innovants menés en France, le Cnesco présente ses préconisations pour améliorer l'orientation et les formations des jeunes dans l'enseignement professionnel, et leur insertion dans la vie active.

PARTIE 1. DIAGNOSTIC NATIONAL :

LA VOIE PROFESSIONNELLE : RÉUSSITES PONCTUELLES, INÉGALITÉS SOCIALES ET PROBLÈMES AIGUS D'INSERTION

Central dans le système éducatif, puisqu'il accueille un tiers des élèves du second cycle de l'enseignement secondaire, l'enseignement professionnel a trop été négligé, sur les quinze dernières années, en termes de politique scolaire.

Si, dans les établissements, les équipes pédagogiques œuvrent au quotidien, sans relâche, pour former des jeunes en grande difficulté, si les entreprises leur ouvrent leurs portes, les politiques scolaires n'ont pas été à la hauteur des enjeux de cet enseignement, à la croisée de l'éducation, du marché du travail, de l'économie et du social.

Il en résulte, aujourd'hui, un enseignement professionnel éclaté, entre, d'un côté, quelques réussites ponctuelles qui associent des formations de qualité et une insertion rapide, et de l'autre, de graves dysfonctionnements qui affectent les destins des jeunes parmi les plus fragiles de notre pays.

Dans les années à venir, l'enseignement professionnel devra faire face à ces problèmes de premier ordre.

- **Des problèmes d'insertion aigus, aux côtés de réussites**

Il faut tout d'abord souligner que certains secteurs, regroupant chacun plusieurs baccalauréats professionnels, offrent à la fois une formation de qualité, à des élèves qui peuvent même s'exporter à l'international, et une bonne insertion sur le marché du travail : « Moteurs et mécanique automobile », « Énergie, génie climatique », « Agriculture, élevage, paysage, forêt » et « Agroalimentaire, alimentation, cuisine ».

Cependant, aujourd'hui, l'insertion des jeunes issus de l'enseignement professionnel n'est pas assurée dans tous les secteurs. Sept mois après l'obtention d'un diplôme sous statut scolaire, **57 % des titulaires d'un CAP et 46 % des bacheliers professionnels sont au chômage (DEPP, 2014)**. Le chômage recule mais persiste après plusieurs années. Selon l'enquête du Céreq Génération 2010, réalisée en 2013, trois ans après l'obtention d'un CAP, un jeune sur trois est encore en recherche d'emploi. C'est également le cas d'un bachelier professionnel sur cinq. L'entrée sur le marché du travail se fait, de plus, souvent au prix d'une sortie du secteur d'activité pour lequel le jeune a été formé ou de l'acceptation d'emplois sous-qualifiés.

Pourtant, dans presque tous les pays de l'OCDE, à diplôme donné, les filières professionnelles bénéficient d'une meilleure insertion que les filières générales (OCDE, 2015).

- **Une concentration des difficultés dans certaines spécialités**

Les spécialités tertiaires, dont les effectifs sont les plus importants, sont celles qui présentent les plus mauvais taux d'insertion sur le marché du travail (environ 30 % de chômage, trois ans après le diplôme). Les jeunes en emploi issus de ces spécialités n'exercent pas majoritairement, soit dans le champ d'activité pour lequel ils ont été formés, soit au niveau de qualification attendu. C'est notamment le cas en « Commerce et Vente », « Services à la personne », et pour le baccalauréat professionnel « Gestion-Administration » qui a succédé aux anciennes spécialités « Comptabilité-Gestion » et « Secrétariat-Bureautique ».

Ces spécialités accueillent, en outre, un public spécifique, où sont surreprésentés les filles, les enfants issus de catégories sociales défavorisées et de l'immigration. Par ailleurs, le coût unitaire par lycéen est largement plus faible que dans les filières industrielles.

- **Une forte pénurie d'enseignants formés**

Les enseignements professionnels manquent cruellement d'enseignants formés dans ces domaines.

Depuis la « mastérisation », le nombre de candidats aux concours de professeur de lycée professionnel a été divisé par deux. En 2015, dans les disciplines professionnelles, **seuls 72 % des postes enseignants ouverts à candidature ont été pourvus** (moins que les disciplines scientifiques).

- **Au-delà des résultats scolaires, de fortes inégalités sociales et une faible mixité de genre**

L'enseignement professionnel est marqué par de très fortes inégalités sociales et de genre qui résultent aussi, en partie, de biais sociaux dans l'orientation.

Un tiers des élèves de l'enseignement professionnel sont boursiers, soit le double des élèves de l'enseignement général. À niveau scolaire identique, les enfants de cadres ou d'enseignants ont une probabilité beaucoup plus faible d'intégrer l'enseignement professionnel que les enfants d'ouvriers. **Quand ils intègrent l'enseignement professionnel, les jeunes issus des catégories favorisées choisissent davantage les établissements privés.**

Certaines filières souffrent aussi d'une faible mixité de genre. Certaines sont quasi-uniquement féminines (ex : coiffure, esthétique) **ou masculines** (ex : énergie, génie climatique). Au sein d'une même filière, notamment en production, les filles ont un accès à l'emploi plus difficile que les garçons. Par exemple, **trois ans après obtention d'un CAP industriel, 41 % des filles sont au chômage, contre 29 % des garçons.**

- **Des obstacles à la poursuite d'études**

S'ils poursuivent de plus en plus des études dans l'enseignement supérieur court (bac +2), de nombreux bacheliers professionnels ne parviennent pas à décrocher un diplôme.

35 % des bacheliers professionnels accèdent à une poursuite d'études (majoritairement dans une section de technicien supérieur (STS) pour préparer un BTS). Mais leur réussite est à modérer. **En STS, seuls 59 % des bacheliers professionnels décrochent un BTS, soit 26 % de moins que les bacheliers généraux (85 %).**

- **Une orientation non valorisée par les familles**

L'enseignement professionnel est souvent dévalorisé et peu plébiscité par les parents. Il est **encore fortement associé à la faiblesse des résultats scolaires, au poids des origines sociales ainsi qu'à une vision négative de la pratique de certains métiers par les familles ou les jeunes eux-mêmes.**

- **CAP / Bac pro : un enseignement professionnel à deux vitesses**

La réforme du baccalauréat professionnel en 2009, qui a réduit le cursus à 3 ans, semble avoir légèrement amélioré son image. Mais cette **revalorisation, et la suppression des BEP qui l'a accompagnée, s'est construite au détriment des diplômés de CAP dont les difficultés d'insertion se sont nettement accrues depuis l'aggravation de la crise économique.**

- **Une gouvernance à adapter**

La gouvernance de l'enseignement professionnel n'apparaît pas toujours en adéquation avec la réactivité nécessaire face aux mutations, désormais rapides, du marché du travail.

Si la majorité des diplômes ont été rénovés récemment, une vingtaine de baccalauréats professionnels n'ont pas été revus depuis plus de 6 ans. Les trop nombreux diplômes (environ 200 CAP et 100 baccalauréats professionnels) conduisent à des processus trop lourds de rénovation et à une offre peu lisible pour les familles.

Les commissions professionnelles consultatives, qui ont pour rôle d'émettre un avis sur les créations, suppressions et rénovations des spécialités d'un diplôme professionnel, laissent peu de place aux chefs d'entreprises et aux salariés au plus près du terrain.

L'alternance de périodes en lycée et en entreprise, qui permet de mieux préparer les élèves à un métier, a souvent un fonctionnement trop cloisonné, que ce soit dans l'apprentissage ou dans la voie scolaire.

Enfin, si la réforme du baccalauréat professionnel a permis de le revaloriser et de développer l'accès des bacheliers professionnels au BTS, des efforts restent à faire dans l'accompagnement des élèves vers la poursuite d'études supérieures.

Des annonces récentes concernant l'enseignement professionnel sont prévues **pour la rentrée 2016** :

- **L'amélioration de la transition entre la classe de troisième et le lycée professionnel.** Des conventions de jumelage devront être établies entre le collège, d'une part, et lycées professionnels et CFA, d'autre part ;

- **L'amélioration de l'accueil des élèves à leur entrée dans la voie professionnelle.** Une période spécifique d'accueil et d'intégration sera organisée en début d'année scolaire par les équipes pédagogiques ;

- **La possibilité de revenir sur les choix d'orientation.** Une période de consolidation de l'orientation sera créée, dès la rentrée 2016, pour tous les élèves qui entrent en seconde professionnelle et en première année de CAP ;

- **La préparation des périodes de formation en milieu professionnel.** Afin d'accorder à la première période de formation en milieu professionnel l'attention qu'elle mérite et de favoriser son bon déroulement, une préparation à l'arrivée en milieu professionnel devra être élaborée par l'équipe pédagogique dès la rentrée 2016 ;

- **L'allègement de la pression certificative sur l'année de seconde pour consacrer plus de temps aux apprentissages.**

D'autres mesures ont été annoncées en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, notamment *via* la signature d'une plateforme État-Régions (rémunération et droits des apprentis, aide à la recherche d'un premier emploi, quotas de places en STS, information des familles, développement de logiques de réseaux).

Toutes ces annonces très récentes pourraient offrir des perspectives encourageantes si elles sont mises en œuvre. Certaines d'entre elles sont reprises dans les préconisations du Cnesco, en étant cependant précisées pour être davantage effectives et intégrées dans des dimensions plus larges qui leur donnent plus de sens. Elles apparaissent encore trop parcellaires au regard des enjeux de l'enseignement professionnel, en termes éducatifs et économiques.

PARTIE 2. PRÉCONISATIONS POUR AMÉLIORER L'ORIENTATION, **LES FORMATIONS ET L'INSERTION DES JEUNES** **DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**

Le Cnesco présente un ensemble de préconisations pour améliorer l'orientation, les formations et l'insertion des élèves de l'enseignement professionnel qui s'organisent selon trois temporalités :

- 1. Des actions à mener dans l'immédiat**, compte tenu de **l'urgence** d'améliorer l'insertion des jeunes issus de l'enseignement professionnel et de lutter contre les inégalités ;
- 2. Des actions à moyen terme** destinées à dynamiser l'offre de formation, favoriser l'orientation, créer des modalités d'apprentissage exigeantes et innovantes pour tous, développer des passerelles vers l'enseignement supérieur et rapprocher les entreprises.
- 3. Des actions à long terme** afin d'engager un débat national sur un nouveau modèle d'enseignement professionnel, sur des évolutions structurelles de l'enseignement professionnel nécessaires pour mieux prendre en compte les mutations du marché du travail, en s'appuyant, notamment, sur les expériences internationales.

LES ACTIONS À MENER DANS L'IMMEDIAT

I. Garantir une orientation informée des élèves

1. **Améliorer la lisibilité de l'offre de formation** par une réflexion sur les intitulés des diplômes professionnels, en travaillant sur les niveaux de langage pour les rendre plus facilement compréhensibles par les jeunes et leurs familles.
2. **Faire un bilan sur les classes de secondes indifférenciées.** Évaluer la mesure visant à retarder le choix d'une spécialité de formation professionnelle en classe de seconde professionnelle et évaluer les expérimentations visant à repousser l'orientation vers le professionnel/général ou technologique à la fin de la classe de seconde. Généraliser le modèle le plus pertinent et efficace.

Ils l'ont mis en place...

Le lycée Charles Poncet de Cluses a mis en place une seconde professionnelle indifférenciée grâce à un regroupement des compétences communes à trois bacs professionnels (technicien d'usinage, technicien outilleur et productique mécanique). Plusieurs temps en entreprise sont proposés durant l'année, dans chacune des spécialités, afin d'accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation. Les parents sont également mobilisés grâce à des temps d'échanges réguliers. L'expérimentation a de plus amélioré l'attractivité des trois formations.

3. **Développer et renforcer la diffusion aux élèves et à leurs familles** d'informations quantitatives et qualitatives, précises et fiables, sur le contenu des formations et l'insertion des diplômés de l'enseignement professionnel par domaine de formation au niveau national et régional (professions réellement exercées, conditions d'emploi), ou dans des aires géographiques pertinentes.

Ils l'ont mis en place...

Au Québec, le site internet *toutpouressir.com* propose une lisibilité totale sur l'insertion de chaque métier. Ainsi, il présente un « Top 50 » des métiers de la formation professionnelle, basé sur deux critères : les études qui mènent à des professions pour lesquelles les perspectives d'emploi pour les cinq prochaines années sont acceptables ou favorables, et les formations pour lesquelles il est souhaitable de hausser les inscriptions afin de combler les postes qui devraient être disponibles sur le marché du travail.

Enfin, pour chaque métier, une cartographie des régions présente les territoires où ce métier a les meilleures perspectives.

II. Abandonner les choix précoces d'orientation

Suspendre les classes de 3^e préparatoires à l'enseignement professionnel, institutionnalisées dans le cadre de la réforme du collège, même si dans le cas présent, elles proposent le même programme de formation que les classes de 3^e ordinaires.

Leur substituer des dispositifs offrant un accompagnement pédagogique renforcé aux élèves en difficulté, répartis sur plusieurs classes, implantées exclusivement dans des collèges. Les recherches ont montré que ces classes d'orientation précoce, fortement ségréguées et stigmatisantes, nuisent aux apprentissages des élèves en difficulté et renforcent les inégalités sociales à un âge où les projets professionnels ne sont pas encore construits. Par ailleurs, les élèves et les familles assimilent l'enseignement professionnel à l'échec scolaire, car ces classes regroupent les élèves les plus en difficultés.

III. Développer l'attractivité du métier d'enseignant en lycée professionnel

1. **Réviser les critères de recrutement et de diplomation des enseignants de l'enseignement professionnel** : permettre aux personnes ayant une expérience professionnelle de 5 ans dans un domaine professionnel d'obtenir un Master par la voie de la validation des acquis de l'expérience et le suivi de modules de formation continue.
2. **Étendre le principe d'un stage en lycée professionnel pour les stagiaires dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ)** au-delà des professeurs stagiaires du second degré technologique et professionnel.

IV. Favoriser la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

1. **Développer un suivi pédagogique adapté et personnalisé pour accompagner la politique de quotas de bacheliers professionnels** dans l'enseignement technique et professionnel court, afin d'éviter les abandons.
2. **Expérimenter et évaluer les projets destinés à favoriser la poursuite d'études des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur**, pour identifier les facteurs de réussite et généraliser les expériences qui fonctionnent.

LES ACTIONS À MOYEN TERME

I. Dynamiser l'offre de formation nationale et régionale

Face à une offre de formation pléthorique, les processus d'élaboration et de rénovation des diplômes de l'enseignement professionnel méritent d'être réformés et plus transparents. Les politiques nationales et régionales doivent être mieux articulées et plus fréquemment actualisées. L'implication des acteurs doit être élargie, afin d'offrir une meilleure adéquation des formations aux mutations du marché du travail.

1. **Simplifier l'offre de formation** pour éviter la multiplication de diplômes dont les domaines professionnels sont très proches ou dont les applications sont trop étroites.
2. **Faire un état des lieux de la rénovation des diplômes de la voie professionnelle** par les commissions professionnelles consultatives et mettre en place une organisation qui garantisse un rythme de rénovation d'au maximum cinq ans, tout en tenant compte du temps nécessaire au processus de rénovation.
3. **Anticiper les métiers du futur** pour prendre en compte nationalement les transformations technologiques et économiques du travail et de l'emploi, et en appréhender les enjeux.
4. **Revoir le fonctionnement des commissions professionnelles consultatives (CPC) afin d'accroître l'implication d'un ensemble élargi de professionnels *en activité* dans l'élaboration des diplômes professionnels, et garantir ainsi une meilleure adéquation des formations aux mutations du marché du travail, dans tous les secteurs.**
 - **Confier des études sectorielles sur les emplois à des organismes publics de recherche indépendants** en amont du processus de rénovation ou de création des diplômes professionnels.
 - **Impliquer des praticiens en activité des secteurs économiques concernés** dans les commissions professionnelles consultatives : par une présence dans les commissions, ou par une consultation dans la prise en compte des études sectorielles.
 - **Prendre en compte la diversité des entreprises des secteurs d'activités concernés**, notamment les petites et moyennes entreprises, peu ou pas représentées à l'heure actuelle.

5. Lever les impasses dans les parcours de l'enseignement professionnel.

- **Construire progressivement l'acquisition d'un diplôme** en permettant une validation partielle des diplômes professionnels, par blocs de compétences, de connaissances et de culture. Cette construction par blocs doit faire sens par rapport aux métiers exercés.
- **Développer des passerelles entre les formations** assurant une mobilité des élèves et des possibles réorientations en cours de formation, en développant une approche par « champs professionnels ».

6. Redynamiser l'élaboration des cartes de formations régionales.

- **Conforter le pilotage conjoint Région – Recteur – DRAAF**, qui s'appuie sur les orientations du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). Dans ce cadre, mutualiser et optimiser les moyens déployés pour la réalisation d'études prospectives et anticipatrices sur les futurs métiers et les compétences nécessaires à leur occupation, qui sont conduites par différents organismes et observatoires de branche.
- **Instituer un processus consultatif sur la base du diagnostic et de l'ébauche d'un plan de développement de la formation professionnelle**, avec une organisation permettant d'impliquer l'ensemble des acteurs sur la base d'un processus participatif (chefs d'établissement, syndicats de salariés, associations de parents d'élèves et associations de familles), qui globalise l'ensemble des demandes individuelles adressées aux chefs d'établissement et qui soit reliée aux besoins territoriaux et nationaux.
- **Mettre en place un suivi national des cartes régionales de formation confié au Conseil national, de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP)** en collaboration avec les régions.
- **Construire au niveau régional une offre globale**, en complémentarité et non en concurrence, dans le cadre de plateformes d'engagements État-Régions pour l'emploi et le développement économique, des différentes voies et systèmes (scolaire-apprentissage, Éducation nationale-Agriculture-Sanitaire et social, public-privé).

7. Évaluer les Campus des métiers et des qualifications dans leur gouvernance et les effets réels sur le développement économique et l'insertion professionnelle.

8. Développer des études coûts/bénéfices des formations de l'enseignement professionnel, par spécialité, voie scolaire, apprentissage, à l'image de ce qui a été mis en place en Suisse.

9. **Accroître les opportunités de retour en formation par des programmes de deuxième chance**, en particulier pour les sortants sans diplôme.

- **Mettre en place un « guichet unique »** pour mettre fin à l'éclatement de l'offre existante, difficilement compréhensible pour les personnes qui souhaitent reprendre des études.
- **Évaluer l'efficacité des programmes de deuxième chance existants.**

Ils l'ont mis en place...

Les Écoles de la 2^e Chance (E2C) ont pour objectif d'assurer l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle de jeunes adultes sans qualification et sans emploi. Elles sont déployées dans 107 sites répartis dans 11 régions et ont accueilli 14 575 jeunes sans qualification en 2015.

II. Accompagner les élèves et leurs familles dans les choix d'orientation et pendant la formation

Les efforts réalisés pour améliorer l'image de la formation professionnelle doivent être poursuivis et renforcés, pour que cette voie ne soit plus perçue comme une orientation par défaut, pour des jeunes en difficulté scolaire. Pour cela, il est nécessaire de fournir aux élèves et à leurs familles des informations précises et fiables en prise directe avec les contextes locaux, sur les formations et sur leurs débouchés, et de diversifier les critères d'orientation.

1. **Changer les représentations de l'enseignement professionnel dès le collège** en cherchant à valoriser les métiers d'avenir, le *continuum* secondaire/supérieur et la formation tout au long de la vie, par des campagnes d'information ciblées sur l'excellence des filières qui permettent de s'insérer facilement sur le marché du travail (des filières sont souvent peu demandées par les élèves comme énergie, génie climatique ou encore aéronautique) et sur l'accès des filles à des spécialités de formation dites masculines.

Ils l'ont mis en place...

Le site internet PASSERELLE(S), créé par le CCCA-BTP (Bâtiment et travaux publics) en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, propose une exploration interactive des métiers du BTP et de 70 constructions dans le monde représentatives de l'histoire et des techniques de leur époque (Tour Eiffel, Place St Pierre de Rome, ...) pour favoriser un travail interdisciplinaire associant développement de la culture générale et découverte de la réalité professionnelle.

- **Évaluer la portée des campagnes de communication** sur les changements de représentations de l'enseignement professionnel par les élèves et leurs familles.

Ils l'ont mis en place...

Le gouvernement québécois, dans l'objectif de communiquer sur l'excellence des métiers manuels, a réalisé une campagne de promotion (toutpoureussir.com) du métier de soudeur :

Un père et son fils dans une voiture

- Fils : « Je veux être soudeur [...], en plus, il y a plein de travail dans ce domaine-là. »
- Père : « Tu ne seras pas seulement soudeur, tu seras le meilleur soudeur au monde, et on va tout faire pour t'aider. »

Par ailleurs, sur le même site internet, une campagne « Jouer les pionniers » a été menée pour lutter contre la perception des filières par genre : découvrir les parcours de garçons et de filles qui se sont orientés dans des domaines genrés, comme éducateur en garderie.

- **Développer le mentorat d'entreprise** pour travailler notamment sur les représentations sexuées des métiers en faisant, par exemple, intervenir devant les élèves des femmes représentant des métiers des spécialités industrielles, très masculines et inversement des hommes exerçant dans des métiers fortement féminisés.
2. **Faire connaître l'enseignement professionnel « de l'intérieur »** : faire entrer les familles dans les établissements, par le renforcement de la mise en réseau des différents établissements d'un même territoire (lycées généraux, technologiques, professionnels). L'information des parents et des élèves doit être plus objective et porter sur les contenus de formation, sur les horizons que celle-ci ouvre, tant au plan scolaire que professionnel.
 3. **Repenser les modalités de l'orientation des élèves dans la voie professionnelle** en tenant compte de compétences autres que strictement scolaires, notamment lors du conseil de classe et de l'affectation.
 4. **Former et outiller les enseignants du collège**, en particulier les professeurs principaux, ainsi que les conseillers d'orientation psychologues, sur la voie professionnelle, ses métiers et les parcours de formation au sein de la voie professionnelle et au-delà.
 - **Organiser, pour les professeurs principaux, des visites de lycées professionnels et de centres de formation d'apprentis (CFA)** proches de leur collège.
 - **Organiser des rencontres et des échanges entre enseignants de collèges et ceux de lycées professionnels et de centres de formation d'apprentis.**
 - **Organiser des « forums entreprises »** au sein des collèges : faire intervenir des parents et des anciens élèves pour témoigner de leurs parcours et de leurs métiers correspondant à l'enseignement professionnel.

5. **Favoriser la mobilité locale et régionale des élèves** pour faciliter les meilleures orientations en mettant en place, par exemple, une cartographie dynamique qui permettrait de visualiser les formations, les transports et les internats en relation avec le domicile des élèves.
6. **Relever le défi des relations avec les familles défavorisées**, au sein de l'enseignement professionnel, par des programmes participatifs parents-élèves sur des thématiques extra-scolaires. Avoir des parents plus investis dans la vie scolaire de leurs enfants est aussi un moyen de limiter le risque de décrochage scolaire.

Ils l'ont mis en place...

Le lycée polyvalent Jules Fil de Carcassonne a développé le projet « step en famille ». Les élèves et leurs parents sont conviés à participer ensemble à un cours de sport de step (organisé par une professeure d'EPS) tous les lundis. Elle peut ainsi établir un contact régulier et informel avec les familles.

III. Favoriser des modalités d'apprentissage exigeantes et innovantes

Nombre de jeunes engagés dans l'enseignement professionnel ne disposeraient pas des prérequis nécessaires pour suivre pleinement une formation professionnelle et poursuivre éventuellement leurs études dans l'enseignement supérieur. **Il est nécessaire de prolonger la logique du cycle commun de plusieurs matières fondamentales et de développer un enseignement commun de culture générale, de compétences transversales, de l'esprit d'entreprendre et de culture d'entreprise pour l'ensemble des voies de formation de l'enseignement secondaire.**

1. **S'assurer qu'au bout de 6 mois, un élève engagé dans la voie professionnelle maîtrise les compétences nécessaires au suivi de la formation.**
2. **Promouvoir et réformer les projets d'innovation pédagogique.**
 - **Favoriser des pédagogies de projet à partir de situations concrètes** que les élèves peuvent rencontrer en situation de travail pour garantir une meilleure compréhension des notions et des concepts théoriques abordés.

Ils l'ont mis en place...

Le lycée professionnel Henri Brule de Libourne a développé, dans la préparation du baccalauréat professionnel Gestion-Administration, la gestion d'une entreprise virtuelle par les élèves avec la création d'un environnement numérique très développé (magasin en ligne, standard téléphonique, banque en ligne, centre des impôts). Les enseignants interviennent souvent en binôme.

Ils l'ont mis en place...

Au lycée Armand Guillaumin d'Orly, les élèves du baccalauréat professionnel Esthétique, assurent la gestion de façon autonome d'un institut de beauté itinérant destiné aux personnes qui ont peu accès à ce type de soins (régions enclavées, maisons d'accueil spécialisées). Cette démarche, au-delà de son caractère professionnalisant, renforce l'attachement des élèves au projet grâce à sa dimension citoyenne.

- **Favoriser les démarches fondées sur l'interdisciplinarité** entre enseignements généraux et enseignements de spécialité, en s'appuyant sur des outils pédagogiques innovants.
3. **Créer des modules d'acquisition de compétences sociales et comportementales directement connectés aux apprentissages** en situation de travail.
 4. **Favoriser la mobilité internationale en cours de formation**, en veillant à donner plus à ceux qui ont familialement moins.

Ils l'ont mis en place...

Le lycée polyvalent du Haut Barr de Saverne (frontière franco-allemande) a intégré dans le cursus du baccalauréat professionnel Plastiques et composites un projet d'échange avec une classe allemande, avec un voyage des élèves en Allemagne et l'accueil de leurs camarades en France, et des visites d'entreprises les deux pays. Les élèves étudient deux langues vivantes obligatoires : l'anglais (indispensable pour une poursuite d'études) et l'allemand (car certains seront amenés à travailler en Allemagne).

5. **Évaluer le système du contrôle en cours de formation (CCF) qui permet la certification du Bac professionnel et du CAP.**
6. **Poursuivre les efforts de lutte contre le décrochage scolaire** en développant des actions visant à mieux accueillir les élèves et les parents, en particulier lors de la rentrée scolaire (semaine banalisée, rencontre avec les enseignants, découverte des enseignements, des infrastructures, ...).

Ils l'ont mis en place...

Au Québec, au Danemark, en Belgique et aux Pays-Bas, une approche élargie de la prévention du décrochage apporte des éléments concluants. Le principe est de rassembler une communauté d'acteurs scolaires et périscolaires (acteurs de l'éducation, du travail social, de la santé) et une communauté d'acteurs de différents niveaux de régulation (municipalités, partenaires sociaux, ministères).

IV. Mixer les publics dans des lycées polyvalents

La France possède trois voies de formation dans l'enseignement secondaire qui souffrent d'un manque d'articulation et d'un cloisonnement important. L'existence des lycées polyvalents répond *a priori* à ce besoin de décroisement, de fluidité des parcours scolaires, de mixité sociale, et d'optimisation des ressources pour l'éducation. Mais il est nécessaire d'insuffler une nouvelle culture d'établissements, de réinventer l'organisation de la formation au sein des lycées polyvalents pour créer de réelles possibilités de projets communs et de passerelles entre les voies de formation (générale, technologique et professionnelle).

1. **Réinventer et généraliser des lycées polyvalents** où peut se construire une réelle culture de la mixité sociale entre tous les lycéens. Pour cela, il est nécessaire de **poursuivre les efforts d'organisation des lycées polyvalents en mutualisant les espaces de vie communs** (notamment les centres de ressources) et les équipements nécessaires à l'enseignement de certaines disciplines, comme par exemple l'enseignement des sciences.
2. **Créer, dans ces nouveaux lycées polyvalents, des modules d'enseignement réunissant les lycéens des trois voies d'enseignement, co-animés par les enseignants des différentes voies ou spécialités, en sus des programmes scolaires de chaque voie, autour des disciplines ou des projets suivants :**
 - **Langues vivantes ;**
 - **Éducation physique et sportive (EPS) ;**
 - **Éducation à la citoyenneté et projets solidaires** (exemple : monter une boutique de solidarité, mener des actions de soutien intergénérationnel dans les maisons de retraite) ;
 - **Modules de projets professionnels** en sus des cours spécifiques aux filières (exemple : Junior-Entreprise, création d'événementiel).

Ils l'ont mis en place...

En Norvège et en Suède, le renforcement de l'enseignement général au sein de la formation professionnelle initiale est illustré par la présence d'élèves qui suivent, dans les mêmes établissements, pour les uns, un cursus professionnel, pour les autres, un cursus général, sachant que parfois, ils peuvent suivre des cours communs.

3. **Intégrer des STS dans les lycées professionnels existants**, en attendant que la généralisation des lycées polyvalents soit mise en œuvre.
4. **Ouvrir le chantier sur les districts d'affectation dans les lycées et la mixité sociale** (compétence partagée Recteur-Région depuis la loi NOTRe du 7 août 2015), en lien avec les politiques d'internat et de transport scolaire (compétence des Régions en 2017).

V. Insertion et relations avec les entreprises dans les contextes locaux

L'alternance de périodes en lycée et en entreprise permet un meilleur développement des compétences et une meilleure insertion des élèves à l'entrée sur le marché du travail. Pour cela, **il faut améliorer la qualité de l'alternance pédagogique et de la formation en entreprise, que ce soit dans l'apprentissage ou dans la voie scolaire.**

1. **Concevoir un label « entreprise formatrice »** valorisant la qualité de la formation en entreprise. Ce label comprend les éléments suivants :

- **Une formation obligatoire des tuteurs et des maîtres de stages** à l'accueil, à la formation et au suivi des jeunes dans les entreprises.
- **La connaissance des programmes d'enseignement de l'éducation nationale par les entreprises.**
- **L'élaboration d'un programme de formation en entreprise** pour les stages et pour l'alternance.
- **La mise en place d'actions de mentorat, ou de parrainage**, qui consistent à créer une relation privilégiée dans le temps, entre des professionnels expérimentés et des jeunes en formation, dans le cadre d'une démarche bénévole et volontaire, pour les familiariser avec le milieu professionnel et les aider dans leur démarche de recherche d'emploi.

Ils l'ont mis en place...

L'association pour la formation aux métiers de l'aérien (AFMAÉ) met en place actuellement une action de mentorat dans son centre de formation d'apprentis de Massy (91) pour permettre aux apprentis d'échanger avec leur mentor sur les savoir-être et les savoir-faire et bénéficier d'un accompagnement tout au long de l'apprentissage et au-delà (réussir un entretien d'embauche, connaître les codes pour intégrer une entreprise). Les mentors sont formés afin de pouvoir accompagner au mieux les apprentis. Une plateforme numérique permet de mettre en contact les mentors avec les jeunes, afin qu'ils forment eux-mêmes leur binôme.

- **L'institution de séances collectives annuelles d'échange entre tous les enseignants** (des disciplines générales et professionnelles) **et les tuteurs en entreprise** sur les modalités d'accueil des jeunes ayant réalisé des stages dans ces entreprises (évaluation-qualité). Informer également les tuteurs de la réussite ou non de leurs stagiaires au diplôme.

2. Repenser l'articulation école-entreprises durant les stages.

- **Développer la connaissance des entreprises locales par tous les enseignants** des lycées professionnels en **créant et en diversifiant des occasions leur permettant de développer une culture partagée et une « fluidité » des échanges** tout au long de l'année (création de cartes de visite pour les enseignants, invitations des maîtres de stage lors d'événements scolaires,...)
- **Développer des modalités d'alternance variées**, par exemple par une alternance régulière mais plus courte en entreprise (exemple : 1 jour tous les quinze jours) pour favoriser une meilleure intégration du jeune dans un environnement professionnel.
- **Outils et informer les enseignants des disciplines générales** pour aider les élèves à identifier les compétences mises en œuvre pendant les stages.
- **Favoriser les travaux conjoints sur des projets professionnels** associant enseignants et maîtres de stage ou tuteurs en entreprise.
- **Soutenir les entreprises** (et notamment les TPE) dans le suivi de leurs démarches d'alternance « au quotidien » en leur donnant les moyens de disposer de conseils et d'informations adaptées et accessibles sur les dimensions administratives et pédagogiques de leur activité formatrice.

3. Ouvrir une réflexion sur les modalités de gratification des élèves de la voie professionnelle scolaire pour les stages qui excèdent deux mois.

VI. Valoriser les ressources humaines dans l'enseignement professionnel

Proposer des recommandations pour l'avenir de l'enseignement professionnel n'aurait pas de sens sans une amélioration de la formation des enseignants de la voie professionnelle, qui reste moins attractive pour les futurs enseignants que la voie générale. Pour cela, il faut valoriser les enseignants dans leur activité professionnelle et les associer plus fortement dans les relations avec le monde professionnel et les professionnels en activité.

1. Mieux promouvoir des stages en entreprise de façon régulière pour les enseignants du second degré, en les intégrant dans les plans académiques de formation.

2. **Associer des professionnels en activité aux enseignements**, pour des interventions ponctuelles et ciblées, au plus près des mutations professionnelles, comme cela se fait déjà dans l'enseignement supérieur.
3. **Favoriser les décloisonnements disciplinaires** dans le cadre des actions de formation initiale et continue des enseignants afin de développer une culture commune.
4. **Développer une réflexion et une action communes entre les différents corps d'inspection** (enseignement technique et enseignement général).

Ils l'ont mis en place...

Dans l'académie de Nantes, des actions de formation continue transversales et transdisciplinaires sont mises en place : 13 modules de formation reprennent le plan de rénovation de la voie professionnelle sur des objets de travail et de réflexion communs aux enseignements généraux et professionnels et co-construits par le collège des inspecteurs (enseignement technique et enseignement général).

VII. **Rendre réelles les chances de réussite lors d'une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur**

Les bacheliers professionnels, s'ils sont de plus en plus nombreux à poursuivre dans l'enseignement supérieur court, sont encore trop souvent confrontés à l'échec et viennent alimenter les sorties sans diplôme de l'enseignement supérieur. **Viser un socle commun de connaissances et de compétences à l'issue de l'enseignement secondaire est nécessaire pour permettre à tous les élèves une poursuite d'études réussie dans l'enseignement supérieur.**

Dans le cadre de la politique bac-3 / bac+3, il est nécessaire de réaliser les actions suivantes.

1. **Monter des dispositifs qui visent à soutenir, dès l'année de première professionnelle, les élèves susceptibles de préparer un BTS.**

Ils l'ont mis en place...

Le lycée polyvalent Jean Lurçat de Perpignan a développé le projet « Parcours ambition BTS ». Dès la fin de l'année de 1^{re}, les élèves susceptibles de poursuivre en BTS sont identifiés. Ils auront, en terminale, quatre heures hebdomadaires d'accompagnement (français, anglais, ...). Un livret personnel de compétences et de connaissances permet de suivre l'évolution de chaque élève. De plus, un parrainage entre les étudiants du BTS et les élèves du baccalauréat professionnel se met en place et se poursuit sous forme de tutorat lors de la première année de BTS, avec des étudiants en deuxième année.

- 2. Généraliser des programmes complémentaires d'enseignement général** pour les bacheliers professionnels préparant un BTS.
- 3. Développer des classes de remise à niveau, nécessaires au suivi d'une classe préparatoire aux grandes écoles.**

Ils l'ont mis en place...

Le lycée de la Venise verte de Niort a ouvert une classe préparatoire aux grandes écoles de commerce, réservée aux bacheliers professionnels, avec un programme adapté en 1^{re} année puis un regroupement pendant deux ans avec les étudiants issus d'un bac technologique. En cas d'échec aux concours des grandes écoles, des places sont réservées en STS. Par ailleurs, un partenariat est également développé avec Sup de Co La Rochelle : en cas de succès à un concours post bac spécifique, les élèves suivent la classe préparatoire en 3 ans et intègrent directement (sans concours) l'école.

- 4. Aménager des parcours conduisant à la licence professionnelle dans les disciplines que convoitent le plus souvent les bacheliers professionnels** comme, par exemple, la mention Administration Économique et Sociale (AES).
- 5. Maintenir et renforcer les liens entre lycées professionnels et IUT, entre lycées professionnels et STS, et entre lycées professionnels et départements universitaires** qui attirent des bacheliers professionnels.

LES ACTIONS À LONG TERME : VERS UN NOUVEAU PARADIGME POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Face aux enjeux majeurs soulignés dans le diagnostic, les préconisations précédentes peuvent améliorer l'enseignement professionnel existant, mais elles ne permettent que partiellement ou difficilement de répondre à l'ensemble des enjeux éducatifs, économiques et sociaux à venir.

Au-delà de ces préconisations, **le pays doit entamer un débat national pour échanger sur un nouveau modèle d'enseignement professionnel**. Plusieurs dimensions devront être explorées et éclaircies :

- le positionnement de l'ensemble des trois voies de formation, la France étant un des rares pays à avoir fait le choix de distinguer l'enseignement général, l'enseignement technologique et l'enseignement professionnel ;
- le contenu des formations professionnelles et les moyens de les développer le plus avantageusement (modalités pédagogiques, lieu, implication des entreprises ...) ;
- la gouvernance partagée entre l'Éducation nationale, les collectivités territoriales et les entreprises ;
- le renforcement des liens entre formation initiale des jeunes et formation continue.

Cette réflexion peut être éclairée par plusieurs expériences internationales qui permettent de **faire émerger deux scénarios possibles sur l'avenir de l'enseignement professionnel en France**.

▪ **Scénario 1 – Vers un système « à la suédoise »**

Rapprocher les voies professionnelle et technologique, et donc renforcer les compétences générales et transversales de la voie professionnelle sous statut scolaire pour en faire une voie ouvrant réellement sur l'enseignement supérieur à partir d'un socle de connaissances et de compétences renforcé. Dans cette perspective, il faudrait qu'à l'issue de la scolarité obligatoire, **ce (nouveau) socle soit effectif et fonctionne comme un ensemble de pré requis nécessaires à l'entrée dans les voies professionnelle et technologique comme dans la voie générale**, ce qui signifierait qu'en cas d'absence de tel ou tel pré-requis, il reviendrait à l'enseignement professionnel de remédier, *a priori* rapidement, aux déficits repérés selon un programme de mise à niveau explicite. Vont dans ce sens les mesures suivantes : un domaine de spécialité véritablement choisi, une seconde commune, un accompagnement personnalisé renforcé, une diminution des effectifs des filières engorgées, assez peu demandées et peu insérantes.

Un engagement vers cette nouvelle configuration signifierait qu'en amont fonctionnerait pleinement un collège menant tous les élèves à la maîtrise d'un socle ambitieux, ce qui n'est pas encore le cas. À court terme, cela impliquerait donc le maintien d'un **enseignement professionnel tourné vers l'insertion, privilégiant l'apprentissage – y compris dans les lycées professionnels, généraux et technologiques, eux-mêmes rapprochés** – et avec une qualité rehaussée afin d'éviter toute dimension « parking ». À ce titre, la formation des jeunes préparant un CAP serait réalisée le plus systématiquement possible en apprentissage, au moins la deuxième année, la première année pouvant se dérouler en lycée professionnel afin d'assurer les nécessaires mises à niveau.

- **Scénario 2 - Vers un système « à l'allemande » ou « à la suisse »**

Ce scénario place en priorité **le renforcement significatif de l'engagement des employeurs à l'élaboration des référentiels, au premier chef, en matière de formation dans l'entreprise, ainsi que la régulation des places de formation, en s'appuyant sur des réseaux d'entreprises**. Dans cette optique, maintenir de nombreuses places de formation alors qu'elles ne débouchent pas ou trop peu sur l'emploi ne serait plus possible.

Ce débat national devra mobiliser très largement l'ensemble des acteurs concernés, bien au-delà du secteur éducatif. Rapprocher le monde de l'éducation et celui de l'entreprise, ou plutôt rapprocher les jeunes des entreprises, tout en leur offrant un socle de compétences générales et de compétences sociales, est une préoccupation commune des politiques éducatives européennes. Pour que notre pays se donne les moyens de redynamiser son économie avec des ressources humaines qualifiées à tous les niveaux de responsabilité tout en construisant une cohésion nationale, **la formation professionnelle devra, dans les années futures, être au cœur des préoccupations de politiques qui, dans une vision holistique et complexe, doivent dépasser les seuls enjeux du système éducatif.**



Le **Conseil national d'évaluation du système scolaire** est une instance indépendante créée par la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, du 8 juillet 2013. Il est composé de scientifiques issus de champs disciplinaires variés, de parlementaires, provenant de la majorité comme de l'opposition, ainsi que de membres du Conseil économique, social et environnemental, nommés pour 6 ans.

Le Cnesco mène une évaluation scientifique et indépendante du système scolaire afin d'éclairer les divers acteurs de l'école et le grand public. Il met à disposition son expertise sur les méthodologies d'évaluation. Enfin, il promeut une culture d'évaluation en direction des professionnels de l'éducation et du grand public.

www.cnesco.fr

Twitter : @Cnesco

Créé en 1945, le **Centre international d'études pédagogiques (Ciep)** est un opérateur du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ses missions, qui s'inscrivent dans le cadre des priorités politiques du gouvernement en matière de coopération internationale, s'articulent autour de trois axes d'activité : la coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la qualité de l'enseignement supérieur ; l'appui à la diffusion de la langue française dans le monde, par la formation de formateurs et de cadres éducatifs et par la délivrance de certifications en français ; la mobilité internationale des personnes, à travers des programmes d'échange d'assistants de langue et de professeurs, ainsi que la délivrance d'attestations de comparabilité des diplômes étrangers.

Pour conduire ses actions, il s'appuie sur le savoir-faire d'une équipe de 250 personnes, ainsi que sur un réseau de plus de 1 000 experts et de partenaires nationaux et internationaux.

Membre de Sorbonne Universités.

www.ciep.fr

Twitter : @ciep_sevres